

Cahier des clauses particulières - règlement de consultation

MAPA Organisation d'un voyage scolaire en Campanie

Organisation d'un Voyage Scolaire en Campanie en Italie

COLLEGE Frédéric MISTRAL – Nice

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

COLLEGE Frédéric MISTRAL

59 avenue Yvonne Vittone

— 06200 NICE

Pouvoir adjudicateur : Le Principal

2. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics de 2006.

3. FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de fourniture et de services.
Il n'est pas alloti.

4. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne l'organisation d'un voyage scolaire en Campanie (Italie).

5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

- Le présent cahier des clauses particulières (CCP)
L'acte d'engagement et la décomposition du prix forfaitaire
La Fiche d'identité
Le Programme détaillé
Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme, caractéristiques des moyens de transports et de l'hébergement, choix des familles, interlocuteurs sur place, etc...)

6. Programme

Nombre de Participants : 40 élèves et 4 accompagnateurs

Mode de transport souhaité : Autocar

Le départ se fera du collège Frédéric MISTRAL -06200 NICE lundi 31 mars 2025 en fin d'après-midi pour un retour le vendredi 4 avril 2025 vers midi devant le collège Frédéric MISTRAL

Hébergement

Les élèves seront hébergés en hôtel dans la région de Castellamare di Stabia. Les élèves seront logés en chambres de 2 à 5 lits, équipées de salle de bain privative. L'offre doit comprendre la pension complète pour 44 personnes (40 élèves et 4 adultes) du déjeuner du jour 2 au dîner du jour 4, en fonction du programme détaillé suivant.

Visites et activités demandées

- Site archéologique de Pompéi sur une journée entière
- Excursion au Vésuve
- Visite des fouilles d'Herculanum et du musée virtuel
- Visite du musée archéologique de Naples
- Découverte du centre monumental de Naples

Options

Les candidats devront obligatoirement chiffrer :

une proposition financière de base incluant une assurance annulation non nominative comprenant les critères suivants :

Raison de santé de l'élève interdisant la participation au voyage, justifiée par un certificat médical

Décès dans la famille (parents ou fratrie)

Déménagement entraînant un changement d'établissement

Licenciement économique du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

une proposition financière de base hors assurance annulation

7. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAI D'EXECUTION

Le voyage devra se dérouler du 31 mars au 4 avril 2025.

8. PRIX

1. 5.1. Contenu et forme des prix :

Les prix seront forfaitaires et établis en euros. Le candidat devra également préciser les montants des acomptes demandés.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Il n'est pas nécessaire d'établir un prix par participant, le prix global suffira.

2. 5.2. Règlement :

Les factures d'acomptes et de solde devront être adressées au Collège MISTRAL avec un RIB. Le paiement, effectué en euros, se fera par mandat administratif.

Conformément aux dispositions de l'instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, « le paiement avant service fait de voyages et séjours est possible dans la limite de 70 % du

prix du voyage ». « Le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour ».

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêt moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

8.2 Frais divers

L'offre doit comprendre les frais de dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être proposé aux accompagnateurs.

9. **ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHE**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc..

10. **RESILIATION**

Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

11. **REGLEMENT DES LITIGES**

Le marché est passé par une personne morale de droit public, à ce titre il relève du contentieux administratif et de la compétence du tribunal administratif de NICE territorialement compétent.

12. **PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis, gratuitement, à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi et permettant d'apprécier le délai de précaution pris pour que le dossier soit distribué avant la date limite de réception) ou remises contre récépissé à l'adresse figurant à l'article I ou transmises par mail à l'adresse suivante : gestionnaire.0060840f@ac-nice.fr.

Les candidats prendront soin de vérifier que le service postal ne sera pas perturbé ou risquera de l'être au moment de l'envoi de leurs dossiers.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

13. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par le présent Cahier des Clauses Particulières;

Il peut être demandé au Collège par courrier, par télécopie, par téléphone ou par mail à :

Madame Dorothee ABABOU	Tél. : 04.92.29.39.80
Collège F. MISTRAL	
59 avenue Yvonne Vittone	Mail : gestionnaire.0060840f@ac-nice.fr
06200 NICE	

14. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats sont invités à envoyer leur offre, en langue française, **avant le 9 novembre 2024**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Principal du Collège MISTRAL
59 avenue Yvonne Vittone

Les offres pourront être transmises par voie électronique à :
g e s t i o n n a i r e . 0 0 6 0 8 4 0 f @ a c - n i c e . f r avec demande de confirmation lecture.

En cas d'envoi papier l'enveloppe devra impérativement être cachetée et portera
l'mention suivante :

« *Marché Procédure Adaptée - **VOYAGE CAMPANIE**- Collège MISTRAL NE PAS
OUVRIR* » Les propositions qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait
délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenues ; elles
seront renvoyées à leurs auteurs.

15. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

15-1. Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis ou les mails qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure
limites de remise des offres.

Avant l'ouverture des enveloppes contenant les offres et au vu des seuls renseignements
relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des
dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par l'acheteur.

15-2. Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés
définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'acheteur.

Méthode de classement des critères de jugement :

	OUI	NON	
<i>Acte d'engagement</i>			éliminatoire
<i>Programme Détaillé</i>			éliminatoire
<i>Questionnaire</i>			éliminatoire
<i>Tous les frais inclus dans le prix</i>			éliminatoire

	OUI	NON	
Hébergement en hôtel avec panier repas			2 points
Restaurant à Naples le dernier soir			2 points

Autocar de tourisme de moins de 10 ans			2 points
Site archéologique de Pompéi			2 points
Excursion au Vésuve			2 points
Musée archéologique de Naples			2 points
Fouilles d'Herculanum			2 points

L'offre la moins distante obtiendra la note de 10. Les notes des offres suivantes à classer

$(\text{Montant offre moins distante} / \text{montant de l'offre à classer}) * 10 = \text{note de l'offre à classer}$

ex : offre moins distante : 12 000 € obtient la note de 10.

L'offre à classer : 15 000 € obtient la note de $(12000/15000) * 10 = 8$.

Les notes obtenues seront ensuite multipliées par 0.3 pour obtenir la note finale « critère prix des prestations », soit pour l'exemple, offre moins distante : Note finale $10 * 0.3 = 3$; offre à classer : Note finale $8 * 0.3 = 2.4$

Critère Qualité des services

L'acheteur proposera une note entre 0 et 10 au vu du rapport technique fourni par les candidats.

ex : offre moins distante obtient la note technique de 3. Note finale $3 * 0.7 = 2.1$

2.1 l'offre à classer obtient la note technique de 8. Note finale $8 * 0.7 = 5.6$

L'offre retenue sera celle qui obtiendra la note totale la plus élevée, en l'occurrence : - $3 + 2.1 = 5.1$ (non retenue) - $2.4 + 5.6 = 8$ (retenue)

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Critères d'attribution	Pondération
Prix des prestations	40 %
Qualité des services	60 %

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à :

Madame Dorothée ABABOU

COLLEGE Frédéric MISTRAL

59 avenue Yvonne Vittone

06200 NICE

Mail : gestionnaire.0060840f@ac-nice.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à procédure adaptée lancée en l'application de l'article 28 du code des marchés publics

Objet : Voyage scolaire Campanie du 31 mars au 4 avril 2025

Fournisseur :

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de :

Dont le siège social est :

Immatriculé à l'INSEE sous le n°

Et au registre du commerce du greffe du tribunal de

Sous le numéro :

Après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses particulières :

2. m'engage sans réserve à traiter avec le Collège Frédéric MISTRAL selon les modalités jointes en annexe (Cahier des Charges)
3. affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes toits exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A le

Signature :

Pour acceptation : le Principal, pouvoir adjudicateur du marché

Cette offre, exprimée en euros, porte soit :
Sur le ou les lots suivants :

- Celle partie est à renseigner pour chacun des lots

Objet du marché :

Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence

Montant de l'offre pour le lot portant sur : Organisation d'un Voyage Scolaire en Campanie

Montant de l'offre VOYAGE avec Assurance Annulation

Montant hors TVA¹

Taux de la TVA²

Montant TTC³

Montant (TTC) arrêté en lettres à .

.....
.....

Montant de l'offre VOYAGE hors Assurance Annulation

Montant hors TVA³

Taux de la TVA⁴

Montant TTC³

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....

D3. Compte (s) à créditer - Joindre un ou des relevé (s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de

1. Le montant du marché qui comporte des prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf rubrique J2.1 de l'AAPC)

2. Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

3. Le montant du marché qui comporte des prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf. rubrique 12.1 de l'AAPC)

4. Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur, Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation

VOYAGE EN CAMPANIE

DU 31 MARS AU 4 AVRIL 2025

Fiche d'Identité de l'Entreprise

Dénomination Sociale de l'Entreprise :

Nom du Représentant Légal :

Adresse de l'Entreprise :

Adresse du Siège Social (si différente
de celle de l'entreprise) :

Adresse électronique :

Numéro de Téléphone :

Numéro de Fax :

Numéro de SIRET :

Numéro de Licence Voyagiste :